Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 029-242900561-20260505-DELIB2026089-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE CORNOUAILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE

Délibération n°2026-089		Nomenclature 7.5
Projet de Cohésion sociale territoriale – Lancement d'une démarche pour un diagnostic social du territoire et demande de subvention		
Membres du Bureau Communautaire	Nombre de présents (liste en annexe)	Nombre de votants
11	10	10

L'an deux mille vingt-six, le cinq mai à 13 heures 30
Le Bureau du Conseil communautaire, légalement convoqué par voie électronique le vingt-neuf avril deux mille vingt-six, s'est réuni, aux siège de la Communauté de communes, salle du conseil, 6 rue de Morlaix à Châteauneuf-du-Faou,
Sous la présidence de Madame Marguerite BLEUZEN,
Vu les articles 5214-13 à 5214-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil communautaire du 30 avril 2026 donnant pouvoir au Bureau,
Vu la délibération du Conseil communautaire du 22 octobre 2020 qui permet conformément aux articles L2121-10 et L2121-13-1 du CGCT l'envoi des convocations par voie électronique,
Etaient présents : cf. liste en annexe ;
Tugdual BRABAN a été nommé secrétaire de séance.
Rapporteur : Martine QUEMERE

EXPOSE :
En décembre 2022, la CCHC a signé un Projet Territorial de Cohésion Sociale avec les 11 communes, le Conseil départemental, la Caf du Finistère et l'ancien gestionnaire du centre social.

Ce projet définit les objectifs partagés par les partenaires en matière de co-éducation, de logement et de vie sociale pour la période 2023/2027. Afin de répondre aux exigences de la Convention Territoriale Globale (CTG) contractualisée entre la Caf du Finistère et la CCHC, un diagnostic social du territoire serait à mener autour des thématiques suivantes : petite enfance, enfance, jeunesse, logement et habitat, santé, séniors, isolement, sécurité, action sociale, handicap, accès aux droits, animation de la vie sociale, tissu associatif.

Le diagnostic social constitue un outil stratégique indispensable aux les élus pour :

- recueillir des données statistiques socio-démographiques propres au territoire,
- identifier les besoins sociaux des habitants,
- prioriser les politiques publiques,
- harmoniser les interventions des différents acteurs.

Il est suggéré que cette démarche puisse être participative et associe les élus, les services de la CCHC, des communes, les partenaires institutionnels du territoire, les acteurs associatifs et les habitants.

Pour faciliter une prise en charge collective et un accompagnement adapté de la population en fonction de ses besoins, les résultats seront partagés avec les partenaires, pour ensuite évaluer ensemble le projet territorial de cohésion sociale actuel et préciser le plan d'actions pour la période 2028/2032.

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 029-242900561-20260505-DELIB2026089-DE

La durée d'exécution du marché à procédure adaptée serait de 12 mois. Une gouvernance est envisagée pour accompagner cette démarche composée de :

- conférence des Maires, bureau Communautaire et adjoints aux maires ;
- DGS et secrétaires généraux des communes et de la CCHC ;
- partenaires et institutionnels clés (CAF, Conseil départemental, Education Nationale / SDJES, centre social, Pays COB, …)

Lors du Comité de Pilotage (COPIL) du Projet Territorial de Cohésion Sociale du 5 février 2026, les élus ont émis un avis favorable au lancement de cette démarche. Le Conseil départemental et la Caf du Finistère ont répondu favorablement pour soutenir financièrement ce diagnostic social communautaire.

Le soutien financier respectif de ces partenaires est évalué à 17 % et 50 %, pour un coût total estimé de 15 000,00 € HT, soit 18 000,00 € TTC.

Un cahier des charges a été élaboré. Il est proposé que les acteurs locaux puissent compléter le contenu des thématiques qui y seront traitées.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- ***a autorisé le lancement d'une démarche de diagnostic social de territoire,***
- ***a autorisé le lancement d'une consultation pour une prestation d'accompagnement des partenaires dans la réalisation de ce projet,***
- ***a acté de la gouvernance précédemment citée,***
- ***a autorisé le dépôt d'une demande de subvention auprès de la Caf du Finistère, de la MSA d'Armorique et du Conseil Départemental du Finistère.***

Pour extrait certifié conforme au registre,
Fait à Châteauneuf-du-Faou, le 5 mai 2026.
La Présidente,
Marguerite BLEUZEN



Le Président :
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Communauté de Communes
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 029-242900561-20260505-DELIB2026089-DE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 5 MAI 2026

NOM	PRESENT	ABSENT EXCUSE	PROCURATION
Tugdual BRABAN	X		
Georges CROGUENNEC	X		
Maurice QUINTIN	X		
Yvon COQUIL	X		
Erwan BRIAND	X		
Martine QUEMERE	X		
Marguerite BLEUZEN	X		
Brendan RIOU	X		
Hélène PAUGAM		X	
François LE CLECH	X		
Anthony PAGE	X		

Nombre de membres titulaires : 11
Nombre de membres présents : 10

Etaient également présents :
Lionel BOURGEOIS, directeur général des services

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 029-242900561-20260505-DELIB2026089-DE